



Ville de  
**MANIWAKI**

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NO 1037

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de l'assemblée ordinaire du 9 janvier 2023, le règlement no 1037 intitulé: « Règlement no 1037 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt de 825 000 \$ »

Ledit règlement a été déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de Ville, 186, rue Principale Sud. Toute personne intéressée peut en demander une copie en s'adressant au service du greffe par téléphone au 819-449-2800, poste 205 ou par courriel à [greffe@ville.maniwaki.qc.ca](mailto:greffe@ville.maniwaki.qc.ca) ou en se rendant sur le site web de la Ville à [www.ville.maniwaki.qc.ca](http://www.ville.maniwaki.qc.ca)

DONNÉ À Maniwaki, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre Sportif Gino Odjick, sur le site web et sur la page Facebook de la Ville.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière